

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2025-18**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 5 mars 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 29**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Philippe CURIE. Omar RABEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

**Nbre de suffrages exprimés : 32**

**Excusés :** Mme. PARROT. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA

**Absents :** Valère NEDEY

**Pouvoirs :** Catherine PARROT pouvoir à Denis NEDEZ

Jean-François HEIL pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 26 février 2025

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard PATEREK ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 janvier dernier est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20250305-2025-18-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2025  
Date de réception en préfecture : 11/03/2025

**MARCHE DE MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES  
PUBLICS DU CŒUR DE VILLE-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2025-18***MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Depuis de nombreuses années, la commune se porte régulièrement acquéreur de propriétés situées dans le cœur de ville circonscrit par la Grande Rue et les rues Carnot et Villedieu, mais également de terrains bordant le Doubs, notamment entre le barrage de l'ex Gendarmerie rue Villedieu et le pont de la Libération.

Depuis quelques temps, la commune est propriétaire, de manière directe ou par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, de l'ensemble des parcelles à projet inscrites dans le périmètre précité du cœur de ville. Elle a donc décidé d'engager l'opération de requalification de ces espaces.

Cette opération comporte plusieurs volets :

- Un volet immobilier dont la procédure de désignation a été conduite. Les objectifs assignés à ce volet sont :
  - ✓ De céder à un opérateur les emprises à projet inscrites dans le périmètre précité
  - ✓ De démolir les bâtiments anciens qui ne sont pas identifiés comme étant à réhabiliter, cette charge financière étant à supporter par l'opérateur désigné lorsque les démolitions concernent des emprises qui lui seront cédées, et par la commune lorsque les emprises déconstruites restent sa propriété,
  - ✓ De reconstruire de nouveaux bâtiments abritant 26 logements et des cellules commerciales en rez-de-chaussée sur les emprises cédées, cette charge financière étant à supporter par l'opérateur désigné,
  - ✓ De réhabiliter certains bâtiments cédés pour accueillir 2 logements et 2 cellules commerciales, cette charge financière étant à supporter par l'opérateur désigné.
- Un volet de rachat par la commune à l'opérateur immobilier des cellules commerciales construites et d'une autre réhabilitée et transformée en boucherie, ceci afin d'avoir une totale maîtrise des activités pratiquées dans ces dernières. Ces rachats sont également prévus dans le marché à conclure avec l'opérateur immobilier.
- Un volet de requalification des espaces publics du cœur de ville, financièrement supporté par la commune. Les principaux objectifs assignés à ce volet sont :
  - ✓ De renaturer les espaces publics du cœur de ville, notamment au travers de la désimperméabilisation des sols, permettant ainsi une lutte efficace contre les ilots de chaleur urbains,
  - ✓ De donner davantage de place aux piétons et aux déplacements doux dans le traitement de ces espaces publics,
  - ✓ De concevoir et réaliser des espaces publics au service des commerces, par un traitement qualitatif de ceux-ci, et par la mise à disposition de capacités de stationnement au plus proche des commerces,
  - ✓ De créer un parc public en rive gauche du Doubs, essentiellement entre la rue de l'Abreuvoir et le pont de la Libération.

Ainsi, concernant ce dernier volet de requalification des espaces publics, une consultation a été lancée le 24 octobre 2024 en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre à procédure formalisée avec négociation, en application de l'article R. 2124-3, 3° du Code de la Commande Publique.

Postérieurement à la date limite de réception des candidatures fixée au 25 novembre 2024 à 09h00, une sélection de 3 des 9 candidats a alors été opérée par le pouvoir adjudicateur sur la base des critères objectifs et non discriminatoires de limitation du nombre de candidats, ces derniers étant mentionnés dans le règlement de la consultation afférent.

Le 13 janvier 2025, les 3 candidats sélectionnés (équipe Laure PLANCHAIS, équipe BUREAU D'ETUDES JACQUET, équipe BUREAU DU PAYSAGE) ont ensuite été invités à soumissionner avant le 10 février 2025 à 08h00.

L'analyse des 3 offres reçues a alors été conduite au regard des critères d'attribution du marché précisés dans le règlement de la consultation, et a permis d'établir le classement des offres initiales suivant :

1. Bureau du Paysage avec une note de 100 / 100,
2. Bureau d'Etudes Jacquet avec une note de 94,6 / 100,
3. Agence Laure PLANCHAIS avec une note de 93,5 / 100.

Afin de respecter les échéances fixées par les cofinanceurs imposant de connaître, pour la fin de l'année 2025, le résultat de la consultation relative aux marchés de travaux à conclure consécutivement aux études à réaliser dans le cadre du marché faisant l'objet du présent rapport, Monsieur le Maire a choisi de ne pas activer la phase de négociation et de présenter à la Commission d'Appel d'Offres le classement précité basé sur les offres initiales transmises.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2025 a alors décidé de choisir pour titulaire du marché public de maîtrise d'œuvre la société BUREAU DU PAYSAGE, mandataire du groupement qu'il compose avec la société SORTONS DU BOIS, pour un montant de 274 321.60 € HT, soit 329 185.92 € TTC, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **AL'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché objet du présent rapport dans les conditions précitées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**



**Philippe GAUTIER**